

# Les nouvelles du **Sud**

---

Brest 2 Rue Amiral Nielly % 02 98 05 12 93. Quimper 33 av de la Libération % 02 98 53 04 16

sud.education29@laposte.net

**Permanences :**

**Quimper, jeudi 14H-17H,**

**Brest, jeudi 10H-17H,**

## **Une attaque contre le droit de grève sous couvert d'un service minimum !**

C'est un projet d'atteinte au droit de grève des professeurs des écoles que nous concocte N. Sarkozy. Un service minimum aurait consisté en ce qu'un minimum d'instruction soit dispensée les jours de grève, et ce par des enseignants réquisitionnés (dont nous ne voulons pas non plus, bien sur !). Le projet de loi prévoit au contraire d'assurer une garderie d'enfants, ce qui n'est en rien un service minimum.

Concernant l'accueil des élèves, l'Etat nous semblerait plus crédible si il se préoccupait des millions d'heures de cours perdues par les élèves des enseignants absents (congé maladie, formation ou réunions), en assurant le remplacement de ces enseignants. Au contraire même, avec la suppression engagée de dizaines de milliers de postes, ce problème se trouvera encore aiguisé puisque le nombre d'élèves du premier degré augmente.

S'il s'agit vraiment d'assurer un accueil d'élèves dont la famille se trouverait sans mode de garde, pourquoi l'Etat ne se préoccupe-t-il pas des centaines d'enfants de moins de 3 ans qui ne sont plus acceptés à l'école maternelle, et dont les parents sont désemparés au quotidien face à leurs obligations professionnelles.

On peut pas demander aux fonctionnaires municipaux de casser la grève de fonctionnaires de l'Education nationale.

Le projet prévoit aussi l'obligation de se déclarer gréviste à l'avance, ce qui, en l'individualisant, rend plus difficile le choix de faire grève. Le service minimum dans les écoles obligera forcément un certain nombre de personnes à ne pas faire grève pour assumer la responsabilité de l'accueil. Les directeurs se verront-il imposer une nouvelle tâche ?

Enfin, cerise sur le gâteau, les retenues sur salaires des enseignants grévistes serviront à

payer les animateurs chargés d'accueillir les enfants « victimes » des grèves.

**Faire payer directement par les grévistes un service minimum qui fragilise leur mouvement, ce sera notre « punition » ! SUD éducation dénonce ce projet de loi qui s'apparente plus à des représailles suite au succès de la grève d'hier.**